



OBJECTIF ?

Encourager les Petits et Moyennes entreprises Industrielles (PMI) à innover en finançant des projets valorisant les synergies entre Enseignement & Recherche et Industrie. Projets visant à accompagner plusieurs PMI sur un territoire et renforcer ainsi leur compétitivité sur la scène internationale. - **Enveloppe de 20M€ sur 5 ans**



Thématiques ?

Projets d'innovations techniques, technologiques, organisationnelles, d'usage ou de rupture au profit de PMI et à l'initiative d'organismes d'intérêt général
(établissements d'enseignement supérieur, centres et laboratoires de recherche publics, association loi 1901 à but non lucratif, syndicats) ou **personnes physiques bénéficiant d'une aide à la recherche**

Demande de financement ?

- Par l'intermédiaire des chambres syndicales territoriales compétentes pour un projet à rayonnement local, départemental, régional
- Par l'intermédiaire des syndicats professionnels si secteur professionnel spécifique
- Sans intermédiaire si projet à caractère général



Types D' ACTIONS ?

- Chaires d'enseignement & recherche au profit des problématiques managériales des PME/PMI (middle tech, low tech)
- Bourses ou concours financiers à des doctorants ou post-doctorats pour des projets de recherche bénéfiques aux PMI
- Partage et transmission de compétences de grands groupes au profit des projets innovants des PMI
- Contrats d'alternance ou apprentissage pour aider les PMI à recruter des étudiants et élèves dans le cadre de projets innovants



Intervention du F2I ?

50% des dépenses totales

Projet cofinancé et multi partenarial apport en compétences ou apport financier de la chambre syndicale ou du syndicat professionnel le cas échéant

Montant de l'aide

- <350 K€ accordé par le Comité de Sélection
- >350 K€ & < 500K€ accordé par le Bureau
- > 500K€ accordé par le Conseil d'Administration

Quelles DEPENSES ?

- Frais d'investissement et frais de fonctionnement affectés **directement** au projet
- Frais indirect au projet non éligible (par exemple : dépenses de personnels affectés à des personnes consacrant moins de 50% de leur temps au projet)



POUR QUI ?

Organismes d'intérêt général à but non lucratif



DUREE ?

Financement annuel ou pluriannuel sur 5 ans maximum



CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qualité d'intérêt général de la structure
- Actions visant la diffusion d'innovations au sein des PMI
- Projets en lien avec le monde de la recherche & enseignement publics
- Degré de rupture et caractère innovant (saut technologique, innovation de process ou produit)
- Soutien en particulier aux entreprises matures
- Projets portés par la chambre syndicale ou syndicat professionnel si dimension territoriale ou professionnelle
- Capacité à fédérer des partenaires sur le projet
- Capacité à diversifier les sources de financements
- Indicateurs d'évaluation du projet notamment quantitatifs
- Capacité du porteur à mener à bien le projet